



Erstein, le 2 avril 2015.

Communiqué de presse

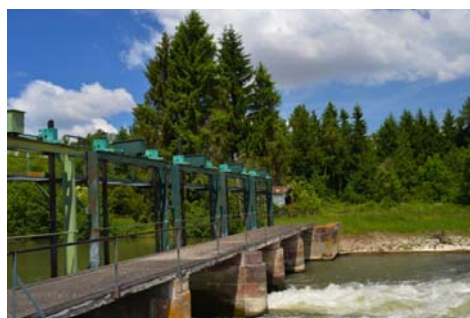
La Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse se mobilisent pour la qualité de la nappe rhénane et la restauration de l'III Domaniale

Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, et **Paul Michelet**, Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, ont signé **un nouveau contrat cadre dédié à la protection de l'hydrosystème rhénan pour la période 2015-2018**, ce jeudi 2 avril 2015, à Erstein, en présence de **Monique Jung**, Vice-Présidente du Conseil Régional, Présidente de la Commission Environnement, Habitat, et de **Jean-Marc Willer**, Conseiller Régional, Maire d'Erstein.

Ce septième contrat renforce le partenariat établi depuis 25 ans entre la Région et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et permet de développer une démarche intégrée encore plus ambitieuse sur toute la plaine d'Alsace.

L'objectif est de toujours privilégier les actions de protection des eaux souterraines et de valoriser les zones humides, tout en intégrant la mise en œuvre du Schéma de gestion globale de l'III Domaniale. Le contrat s'articule ainsi autour de **trois volets d'intervention** :

- **la protection et la reconquête des eaux souterraines**, un volet nettement renforcé afin de lutter prioritairement contre les pollutions diffuses ou ponctuelles (nitrates et produits phytosanitaires), de développer des outils de gestion adaptés à l'échelle régionale ou transfrontalière et de prévenir les nouveaux risques. L'objectif est de permettre son usage en eau potable sur l'ensemble de la plaine d'Alsace¹ pour les générations actuelles et à venir,
- **la restauration de la biodiversité et des milieux humides de la bande rhénane et du Ried de l'III**, contribuant à la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui définit les continuités écologiques terrestres et aquatiques à maintenir ou à restaurer. Le SRCE est un outil méthodologique comprenant un diagnostic de l'état de la biodiversité, une cartographie, une présentation des enjeux au regard des objectifs d'aménagement du territoire et de développement économique. Il se conclut par un plan d'actions stratégiques pour atteindre les objectifs définis,
- **la mise en œuvre du Schéma de gestion globale de l'III Domaniale**, un nouveau et important volet du contrat. Adopté par la Région en 2014, ce Schéma vise à concilier le développement économique du bassin de l'III (activités hydroélectriques, agricoles, touristiques, etc.) et la préservation de ses fonctionnalités environnementales. Il s'illustre par des actions concrètes, telles que la consolidation des digues et des barrages, la restauration et la plantation de berges, la collecte et la valorisation des plastiques flottants...



#####

¹ conformément aux directives fixées par le Grenelle de l'environnement

Ces trois axes seront déclinés en différents programmes, menés en concertation avec les acteurs régionaux, les collectivités, la profession agricole, le monde économique et associatif. La politique partagée et renforcée de protection de l'hydrosystème rhénan se traduira par **un engagement prévisionnel de la Région et de l'Agence de l'eau à hauteur de 19,9 M€** sur quatre ans.

La nappe phréatique rhénane, un capital unique en Europe

Avec un volume de près de 80 milliards de mètres cube, de Bâle à Mayence, la nappe phréatique rhénane est une ressource importante pour l'alimentation en eau potable et le développement économique régional. Accessible à faible profondeur, elle a donné naissance à des milieux naturels particuliers (rieds, sources phréatiques, forêts alluviales), caractérisés par une faune et une flore d'une grande diversité.



Peu protégée par les sols et en relation permanente avec les cours d'eau, elle est particulièrement vulnérable et se dégrade du fait d'une activité humaine intense. Un tiers de la surface de la nappe est ainsi rendu impropre à un usage « eau potable » sans traitement.



Crédits photos : Stadler – Badias / Région Alsace

Contacts presse :

Région Alsace : Gaëlle Tortil – 03 88 15 69 84 – gaelle.tortil@region-alsace.eu

Agence de l'eau Rhin-Meuse : Florence Chaffarod – 03 88 34 47 59 – florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

La Région Alsace coordonne des actions pour une meilleure qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques et une responsabilité dans la gestion de l'Il

La Région Alsace intervient de façon volontaire pour protéger les ressources en eau souterraine, en particulier la nappe phréatique rhénane, en complément des dispositifs réglementaires existants. La reconquête de la qualité des eaux souterraines pour un usage « eau potable » sans traitement préalable a ainsi été défini comme un objectif prioritaire de développement durable.



Avec la signature des contrats de partenariat signés depuis 1990 avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Alsace s'est attachée à apporter une réponse concrète et opérationnelle à un enjeu décisif pour l'Alsace. Elle soutient les programmes d'acquisition de connaissances et de références dans le domaine de l'eau et accompagne les collectivités dans les actions préventives ou à caractère démonstratif. **La démarche « Zéro pesticide »**, qui consiste à accompagner les communes vers une suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et des voiries, constitue un élément clé pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et la santé des riverains.

Depuis 2010, la Région a pris la responsabilité de la gestion de l'Il entre Colmar et Strasbourg. En concertation avec les acteurs locaux, un Schéma de gestion globale a été adopté, intégrant des objectifs de protection des agglomérations, de développement des activités agricoles et touristiques ainsi que des objectifs de renaturation écologique.

Plus d'informations sur le site : www.region.alsace

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Etablissement public du Ministère en charge du développement durable, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les milieux aquatiques. Sa zone de compétence couvre trois régions et huit départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle dans leur totalité ; Ardennes, Haute-Marne, Meuse, Vosges en partie).

Au nombre de six en France, les Agences de l'eau participent à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Elles favorisent la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. À cela s'ajoutent des missions de concertation, de coopération internationale avec les pays riverains, de solidarité humanitaire, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

Plus d'informations sur le site : www.eau-rhin-meuse.fr
